

Réseau prévention et lutte contre les violences conjugales

Prise en charge des situations de violences au sein du couple

Procès verbal de la réunion du 14 Décembre 2010

Personnes présentes :

BARAKA Zakia, BERQUEZ Stéphanie, BOROWSKI Delphine, BOUCHAIB Fatim-Zahea, CNUUDE Guillaume, DELVALLEZ Valérie, DUMONT Christine, DUQUESNE Sébastien, GHADI Fathna, GRUAU Muriel, LECOMTE Cécile, LIOTARD Laurent, MOERKERKE Céline, OLIVIER Audrey, OURDOUILLIE Coraline, PATTOU Claire, POLUBINSKI Sindy, SEYS Nathalie, SOMMERARD Charles-Louis, WASIELA Johanna, WIERCIOCK Jean-Michel, ZIOLKOWSKI Daniel

Personnes Excusés :

KASSOU Mohamed, DEMANZE Marc

Rappel succinct des missions et objectifs du réseau (pour plus d'information, se reporter au compte rendu du 15 novembre 2010).

- Le réseau est né du constat de l'existence d'une mosaïque d'acteurs sur l'arrondissement de Lens,
- Le choix de ce territoire est dû aux indicateurs préoccupants depuis quelques années,
- Le réseau propose notamment d'articuler la complémentarité des associations et des institutions agissant auprès d'un public susceptible d'être aux prises avec les violences conjugales,
- Le réseau peut à tout moment intégrer toute personne ou institution susceptible d'être intéressé par cette synergie.

L'objectif du groupe est d'articuler les différentes prises en charges et les différents temps de prise en charge.

La démarche a été dans un premier temps de se présenter en prenant le temps de préciser le champ de ses interventions et les limites vécues quant à celles-ci.

Service Ecoute Brunehaut :

- Service de « 2 écoutantes » recevant uniquement des femmes (avec ou sans enfants) victimes de violences conjugales.

-Le service gère 5 appartements situés à Hénin Beaumont pour héberger les victimes quittant le domicile conjugal. Le service précise que les femmes hébergées nécessitent un certain niveau

d'autonomie. La durée d'hébergement est de 3 mois renouvelable 1 mois, et cela 3 fois de suite.

Les 5 logements se répartissent en 4 appartements pouvant accueillir 1 femme avec 2 à 3 enfants et un appartement pour femme seule.

Le service Ecoute Brunehaut souligne l'importance du temps laissé à la femme pour « cheminer » dans sa décision de quitter son conjoint.

Le Cheval Bleu :

-Prise en charge de personnes reconnaissant avoir eu une action vécue de violence (orientation justice principalement).

-2 à 3 entretiens individuels, puis contractualisation de 6 mois.

Principe :

-Faire émerger une demande

-Travailler sur la violence en tant qu'expression d'une souffrance.

Maison Département Solidarité :

-Accompagnement social des familles... où peut exister les violences conjugales.

Limite :

-On ne peut pas prendre en charge qu'un seul individu, il est nécessaire de considérer qu'il existe aussi un couple, une famille (réalité du « terrain »).

-Les accompagnements de jeunes majeurs sont complexes car le couple peut parasiter l'accompagnement individuel.

Commissariat :

-La violence conjugale est une réalité quotidienne...

Confrontation-audition de témoins... (Souvent, ce sont les enfants, de 4 à 5 ans parfois!).

Le travail est lié au dépôt de plainte ou à la main courante.

Systemia- Consultation :

Le centre de consultation thérapeutique reçoit les personnes; hommes, femmes ou couples, mais aussi les familles et les enfants recherchant une solution de sortie de la violence conjugale. Ouverte au public comme aux institutions, Systémia-consultation propose un accompagnement du couple ou de chacun de ses membres visant à sortir des fonctionnements violents, mais aussi de les aider à comprendre comment la co-construction conjugale a pu aboutir à ce mode relationnel.

Accueil 9 de cœur :

-Joignable 24h/24h, 365 jours/an.

- Le Centre d'accueil provisoire

-Accueil de jour et de nuit de personnes victimes de violences conjugales

-Hébergement (et protection) des personnes victimes de violences, en urgence, pendant 14 jours. En cas d'absence de place (ou pour les hommes), proposition de nuitées d'hôtel avec accueil de jour en CHRS.

- Le C.H.R.S.

-Hébergement des personnes victimes, mais aussi des couples souhaitant sortir d'un mode relationnel construit sur la violence (6 mois renouvelable autant de fois nécessaire).

-Accompagnement psychosocial d'homme, femme, couple, familles vivant dans des contextes violences conjugales.

-Accompagnement dans les démarches (médical, judiciaire,...), dans un principe de partenariat avec la Police, l'Hôpital,...

Bureau d'aide aux victimes :

-En général, la Police focalise son action sur l'auteur. La notion de partenariat est récente pour la Police. Cette possibilité est une richesse indéniable.

-La victime peut être reçue au B.A.V et éventuellement orientée.

HALDE :

-Peu de violence conjugale, les missions de la HALDE sont plus accés sur la discrimination et notamment des femmes (professionnel par exemple).

Préfecture :

- Peut-on, au vu des échanges, travailler sur les retours d'expérience, sur les pratiques qui fonctionnent ?
- Importance de la notion de souffrance.
- Quelle est la part des souffrances individuelles, conjugale, environnementales (ex : chômage) ?
- Comment travailler avec les contraintes (suicide, justice, la question de la systématisation) ?

Service d'addictologie :

- Le travail sous contrainte peut être efficient. La condition est que l'obligation de soin soit perçue comme l'obligation d'une première rencontre avec un soignant.
- Le travail consiste à réfléchir sur la présentation de cette rencontre et le contenu de celle-ci.
- L'alcool = partie émergée de l'iceberg « violences conjugales ».
- Derrière l'alcool comme derrière la violence conjugale, il s'agit d'entendre les faiblesses, les souffrances des personnes.
- Il n'y a pas de lien causal entre l'alcool et les violences conjugales car l'alcool est un moyen (sans l'alcool, un autre moyen serait recherché !)

Discussions diverses

- Suite à cette première rencontre, il apparaît opportun et nécessaire de créer un système coordonné des actions de tous.
- Se pose la question de l'accueil en cas d'éloignement du conjoint, face aux solutions existantes pour accueillir unilatéralement la victime.
- Certaines personnes n'ont pas pu présenter leur institution dans le cadre des 2 heures imparties à cette première réunion. Dans un souci d'équité, lors de la seconde réunion, la parole leur sera proposée prioritairement.

Prochain réunion le 11 janvier de 10h à 12h, au CHRS Accueil 9 de Cœur, 1 & 2 rue Saint Élie, 62300 LENS.